

Rocade sud : abandon... mais jusqu'à quand ?

Le 9 décembre, l'agglomération angevine a approuvé le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle Métropolitain Loire Angers. Le SCOT fixe désormais l'organisation à long terme d'un territoire de plus de 316 000 habitants. Tout emplacement réservé pour la rocade sud a disparu des documents graphiques comme le prévoyait l'engagement mutuel entre le président de l'agglomération et le Camp de César. Ce projet est-il définitivement abandonné ?

L'enquête publique sur le SCOT a eu lieu l'été dernier. Le document rédigé à l'issue de cette enquête commente l'abandon de la rocade sud. Il conclut qu'il faut préserver la possibilité de réaliser cette voie après analyse de l'impact du renforcement des transports collectifs (nouvelle ligne de tram) et des évolutions urbanistiques constatées sur le secteur.

Les aménagements, comme les échangeurs au sud de l'agglomération, et l'état des déplacements seront réévalués tous les 5 ans. Soit en 2022. Un élément important du renforcement des transports collectifs sera la réalisation de la seconde ligne de tramway qui reliera les quartiers Belle-Beille et Monplaisir. La construction du nouveau pont sur la Maine commencera cette année pour une livraison en 2019. La mise en service du nouveau réseau de tramway est prévue pour fin 2022.

Dans le même document du SCOT, la commission d'enquête reconnaît que la décision finale de réaliser ou pas la rocade sud est reportée à plus que long terme. Elle constate cependant que le contournement d'Angers présente une discontinuité au sud de l'agglomération. *« Une métropole comme Angers ne peut faire l'économie d'un contournement sur 360° malgré les barrières naturelles fortes que constituent les fleuves et rivières. La plupart des métropoles du grand ouest traversées par un réseau fluvial ont résolu les difficultés de contournement de leur cité avec des contraintes similaires »*. La commission recommande de ne pas interrompre les réflexions et les études pendant la durée du SCOT *« afin que le moment venu, si le besoin se confirme, sans rajouter encore des délais, la réalisation puisse rapidement être engagée »*.

Alain Ratour
Président du Camp de César

En savoir plus sur le SCOT du Pôle Métropolitain Loire Angers :
<http://www.pole-metropolitain-loire-angers.fr/scot-amenagement/le-scot-approuve/>

Les dossiers du Camp de César

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Angers Loire Métropole, approuvé le 13 février 2017, définit l'occupation et la destination des sols pour les communes de l'agglomération angevine. Pendant combien de temps ? Un peu plus d'une dizaine d'années, sachant que le PLUI peut évoluer au travers de différentes procédures (modifications, révisions,...) pour s'adapter aux besoins locaux.

Le chemin des Trois Paroisses.

Le PLUI doit « concilier la préservation du patrimoine naturel et bâti avec un développement urbain maîtrisé ». De fait, toute référence à la rocade sud a disparu du PLUI qui doit être conforme au SCOT. Autre raison : d'ici à 2027 l'utilisation de la voiture passerait de 60,3 % à 52 % des modes de déplacements, ce qui ne rend pas pertinent la construction d'une nouvelle infrastructure routière dans l'Agglomération Angevine. Toutefois, des interrogations subsistent sur le chemin des Trois Paroisses. Le 12 juillet 2012, les élus d'Angers Loire métropole avaient voté contre le principe de la liaison sud. Mais ils s'étaient aussi prononcés pour l'aménagement d'un "barreau routier" du carrefour Mignon (au croisement de la rue David d'Angers et de la fin du chemin des Trois Paroisses) à la route du Hutreau, au niveau du garage Angers Sud Automobiles. Il s'agit en fait de la partie Est de la rocade sud. Au risque que celle-ci puisse commencer à se réaliser à bas bruit par petits tronçons.

Un premier tracé d'un chemin des Trois Paroisses rénové avait été évoqué lors d'une réunion de travail du PLUI. Le barreau qui serait une 2 fois 1 voie partirait d'un carrefour giratoire réalisé entre la RD260, l'avenue De Lattre de Tassigny et la rue David d'Angers au niveau du garage Ford. Il contournerait la Clinique de l'Anjou, passerait par la partie « ferme, allée d'honneur », non classée, du château d'Orgemont et se terminerait au niveau du garage Angers Sud Automobiles. Les parkings de la clinique de l'Anjou seraient évités et les jardins familiaux empiétés. Le chemin des Trois Paroisses serait conservé en son état et aménagé pour la circulation douce (exploitations agricoles, jardins familiaux..).

Depuis, rien n'a bougé. Que des aménagements mineurs garantissant la sécurité des riverains d'abord, des utilisateurs ensuite puissent y être apportés, pourquoi pas. Mais l'association du Camp de César s'opposerait à une infrastructure d'envergure dans ce secteur qui n'apporterait pas de solutions aux difficultés que peut rencontrer la circulation au sud d'Angers et sur Les Ponts-de-Cé.

Pour une agriculture périurbaine dynamique

Un territoire riche du travail des hommes et de leurs activités se défendra plus facilement qu'un espace délaissé. Dans le « triangle vert » de Sainte Gemmes-sur-Loire, l'horticulture souffre, mais, à chaque fois, a su rebondir. Des entreprises investissent, comme la société Minier, sur la route d'Angers qui réalise des serres multi-chapelles sur bitume afin de réduire le temps de culture. L'association Pôle végétal Loire Maine, créée récemment, réunit 24 professionnels sur les 28 du secteur. Elle a reçu en novembre dernier le prix de « l'innovation périurbaine » de la part du ministère de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales. Les 10 000 euros serviront à améliorer le réseau d'irrigation et de chauffage.

Une Zone Agricole Protégée est en cours de réalisation sur Sainte Gemmes-sur-Loire, à la satisfaction de l'association du Camp de César qui l'avait demandé dès 2012. Les horticulteurs souhaitent que la ZAP couvre toute la commune, moins les secteurs urbanisés et les zones inondables.. L'association appuie la position des horticulteurs. Par contre, l'Agglomération exclut de la ZAP le territoire au nord de l'ancien tracé de la rocade sud. Pour l'urbaniser au détriment des activités agricoles ?

Une autre demande de l'association du Camp de César est la libération des terres qui se trouvaient dans le fuseau prévu pour la rocade sud : de 30 à 40 ha sont encore propriété de l'agglomération et devraient être remis dans le circuit de la vente normale.

Prometteur : le maraichage bio

Une piste de développement apparaît très porteuse : le maraîchage bio destiné au marché de l'agglomération angevine. Autrefois, une soixantaine d'exploitations maraîchères étaient actives dans le secteur désormais occupé par le quartier de la Roseraie. Le maraichage bio présente des intérêts à la fois économiques, sociaux et environnementaux. La croissance annuelle du bio sur le plan national est à deux chiffres et la moitié de ces produits doit être importée. De nombreux jeunes issus ou non du monde agricole veulent en faire leur métier en s'installant sur un ou deux hectares. Des partenaires peuvent favoriser cette dynamique : aide à l'installation, médiations avec les propriétaires fonciers... Les investissements nécessaires sont modestes et sur Sainte Gemmes-sur-Loire des terrains pourraient être utilisés pour ce type de culture.

En savoir plus sur le PLUI d'Angers Loire Métropole :

<http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-competences/plui-d-angers-loire-metropole/index.html>

Les belles demeures de Sainte Gemmes-sur-Loire

Une quarantaine de petits châteaux, manoirs et belles demeures participent au charme de Sainte Gemmes-sur-Loire. Ces édifices n'ont pas été dénaturés et ont gardé leur caractère. Mais ils restent mal connus et n'ont pas fait l'objet de monographies, sauf Chateaubriant et le Hutreau. L'association du Camp de César lance donc la réalisation et l'édition d'une brochure sur ces « belles demeures ».

Ce projet est né de l'association Connaître Sainte Gemmes qui s'est fait connaître par la sortie, en 2000, du livre « *Sainte Gemmes-sur-Loire : des origines à nos jours* ». Elle a également édité dix cartes postales sur Sainte Gemmes-sur-Loire et un DVD de cartes postales anciennes sur la commune.

En 2014, l'association le Camp de César a repris les actifs et les missions de Connaître Sainte Gemmes. En effet, connaître et faire connaître le patrimoine d'entre Loire et Maine a toujours été une préoccupation forte. Elle a publié trois brochures liées à l'histoire de la commune, « *De Neandertal à la chute de l'empire romain* », « *août 1944 : la libération d'Angers passe par Sainte Gemmes* » et « *L'origine des noms de hameaux, rues et lieux-dits à Sainte Gemmes-sur-Loire* ». En ligne sur le site du Camp de César.

L'histoire et le patrimoine ont aussi inspiré des conférences suivant les assemblées générales annuelles de l'association : « *L'histoire de la commune, de l'agriculture et de la vigne* » (1997), « *La flore de Loire* » (1998), « *La libération d'Angers* » (2001), « *Désirs d'ailes: les moulins à vent de l'Anjou* » (2004), « *L'exploitation charbonnière sur la corniche angevine* » (2005), « *Sainte Gemmes d'autrefois : projection de cartes postales anciennes et interprétation de rimiaux* » (2008), « *L'agriculture gemmoise de 1900 à nos jours* » (2013), « *Le chemin de fer du Petit Anjou* » (2014).

Vous souhaitez participer à la réalisation de la brochure sur les belles demeures de Sainte Gemmes-sur-Loire ?

Faites-vous connaître auprès de l'association du Camp de César :

Tél : Joëlle Naudais (06 37 45 29 93) ou Alain Ratour (06 73 23 54 61).

Mail : camp-de-cesar@orange.fr

Si vous n'êtes pas adhérent

ASSOCIATION du CAMP DE CÉSAR

Chez Alain RATOUR

Route de la Roche 49130 SAINTE GEMMES-SUR-LOIRE

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : E-MAIL :@.....

Je souhaite (ré)adhérer à l'Association du Camp de César

Je joins le montant de ma cotisation pour l'année 2017 : 12 € par adhérent